

Florence WOZNY
Conseillère départementale
du Canton d'Aire-sur-la-Lys
Présidente de la 2^{ème} Commission
"Solidarités Humaines"
Maire Adjointe d'Aire-sur-la-Lys
wozny.florence@pasdecals.fr
f.wozny@ville-airesurlalys.fr

Jean-Claude DISSAUX
Vice-Président
du Conseil départemental
1^{er} Vice-Président de la CAPSO
Maire d'Aire-sur-la-Lys
dissaux.jean.claude@pasdecals.fr
jc.dissaux@ville-airesurlalys.fr

Monsieur Denis PREVOST

Maire
232 Rue de Quernes
62120 LAMBRES LEZ AIRE

Monsieur le Maire

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Dispositif « Pépites 62 » est relancé pour l'année 2025.

« Pépites 62 » vise à reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes dans le cadre d'une action ou d'un projet mené au sein d'une association ou d'un collectif à destination du plus grand nombre.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, à titre individuel ou collectif (maximum 6 jeunes) qui habitent dans le Pas-de-Calais et qui se sont engagés dans une action ou un projet dont ils ont été acteurs (force de proposition, porteur de l'initiative...) et dont la thématique porte sur les sujets suivants lien intergénérationnel, soutien aux personnes, environnement, devoir de mémoire, engagement associatif, lutte contre les discriminations, économie sociale et solidaire, valeurs de l'éducation populaire.

Pour être éligibles, les actions ou les projets devront :

- être à l'initiative directe du ou des jeunes ou portés par le ou les jeunes,
- avoir une thématique qui porte sur les sujets cités ci-dessus
- s'être déroulés dans le Pas-de-Calais et avoir un intérêt social, touristique, sportif ou culturel pour le territoire et ses habitants
- avoir eu lieu durant l'année 2024.

Nous vous invitons à relayer l'information auprès des jeunes de votre commune et auprès des structures qui les accompagnent afin de les inciter à nous transmettre leur candidature par mail (c.joly@ville-airesurlalys.fr ou l.quagebeur@ville-airesurlalys.fr).

Vous pouvez également nous proposer des candidats que vous aurez recensés, avant le 30 juin 2025, dernier délai.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Florence WOZNY
Conseillère Départementale
Adjointe au Maire



Jean-Claude DISSAUX
Vice-Président du
Conseil Départemental
Vice-Président de la CAPSO
Maire d'Aire-sur-la-Lys

